



# LIGNE A GRANDE VITESSE POITIERS-LIMOGES

## Concertation territoriale

### Atelier thématique Foncier

#### Compte-rendu de réunion

OBJET DE LA REUNION	DATE DE LA REUNION
Présentation du processus des études engagées Présentation-discussion autour de la démarche de concertation et des ateliers de travail Présentation-discussion autour de la charte de la concertation	Le 25 septembre 2008
REDACTEUR	PROCHAINES REUNIONS
N. CAMOUS	- Le mardi 2 décembre 2008 matin à Poitiers

SOCIETES	REPRESENTANTS	TEL / FAX / MAIL	PRES.	ABS.	DIFF.	CONVOCA
<b>Equipe projet</b>						
RFF	ROUSSEAU Richard					
RFF	RIZK Najj					
RFF	POUZOLS Jean-Marc					
RFF	DZIEDZICKI Jean-Marc					
RFF	HUGOT Christophe					
RFF	JIMENEZ Fabien					
ALGOE	DESCHAMPS Marion					
ALGOE	PICARD Grégoire					
ARCADIS	BRICHANT Cyrille					
EGIS Environnement	LABARRAQUE Dorothée					
EGIS Rail	GAVTACHE Christophe					
EGIS Rail	JAA Philippe					
MENSCOM	CAMOUS Nicolas					
<b>Participants à l'atelier</b>						
Centre Régional de la propriété forestière de Poitou-Charentes	LANDRE Pierre					

Centre Régional de la propriété forestière du Limousin	DIDLOT François				
Chambre d'Agriculture de la Vienne	CALVO Laetitia				
Chambre d'Agriculture de la Vienne	PATRIER Michel				
Chambre Départementale d'Agriculture de la Haute Vienne	COURBE Christian				
Chambre Interdépartementale des Notaires	GRIMAUD Patrice				
Chambre Régionale d'Agriculture Poitou-Charentes	AUDE Jean-luc				
Conseil Général de la Haute Vienne	BROUILLE Bernard				
Conseil Général de la Haute Vienne	CZOCHARA Denis				
DDAF de la Vienne	SOUDE René				
DRAC Limousin Archéologie	SOYER Claire				
DRDAF Haute Vienne	SERNANTON Paul				
Propriété Rurale de la Vienne	DUCELLIER Gérard				
SAFER « Marché Limousin »	AUVINET Jean Michel				
SDPPR 87	DE MONVALLIER Jean				

TYPE	EMETTEUR	N° ORDRE DOC.	VERSION	INDICE	Du
<b>CR</b>	<b>MEN</b>	<b>2502</b>	<b>2</b>		<b>16/10/08</b>

Début de la réunion à 14h45.

Richard ROUSSEAU remercie les participants de leur présence à ce deuxième atelier thématique organisé par RFF. Il précise que la démarche proposée prévoit un travail par atelier de 20 à 25 participants effectifs, afin de permettre une réelle efficacité. Des interactions entre les ateliers seront néanmoins assurées. L'objectif de cette première réunion est donc de présenter le dispositif d'études et de concertation proposé par RFF pour cette nouvelle phase du projet de LGV Poitiers-Limoges.

Tour de table des participants.

### **Présentation de RFF**

*Les numéros de pages ci-dessous renvoient au diaporama annexé au présent compte rendu.*

A la suite du tour de table, et après avoir présenté l'équipe en charge du projet, Naji RIZK rappelle l'historique du projet et la demande des acteurs de poursuivre les études et la concertation et présente l'objet de cette première réunion, qui consiste à partager entre participants sur le dispositif de concertation. Ensuite, ayant participé à l'élaboration du projet et mis au point la méthodologie des études, il présente le diaporama de la réunion, avec l'appui de Jean-Marc DZIEDZICKI en ce qui concerne la charte de la concertation.

#### Première partie (écrans 1 à 12) :

- Présentation de l'activité de Réseau ferré de France (RFF) tant en matière d'entretien et de modernisation du réseau ferroviaire existant que de développement de lignes nouvelles. L'entretien du réseau ferré représente une part importante de l'activité de RFF. Parallèlement, plusieurs projets de lignes nouvelles sont actuellement en cours et se situent à différents stades d'avancement.
- Présentation des objectifs du processus mis en place pour le projet de LGV Poitiers-Limoges :
  - débattre et faire émerger en commun les fondamentaux du projet, qui en constitueront le programme (services, dessertes, trafics, développement/aménagement du territoire) ;
  - conduire, parallèlement et en lien étroit avec la concertation, les études techniques, les études de trafics et socio-économiques et les études d'environnement, et mesurer les effets du projet sur le territoire.
- Rappel des décisions de RFF (mars 2007), formalisant la poursuite des études sur la base des objectifs du projet et de l'option centrale présentés au débat public :
  - en recherchant la meilleure intégration possible dans les territoires ;
  - en cohérence avec la poursuite de l'aménagement de l'axe Paris-Limoges-Toulouse ;
  - en complémentarité avec les opérations inscrites aux Contrats de Projets Etat-Région sur les lignes régionales.
- Présentation des enjeux du processus et du calendrier : l'accent est mis sur le caractère innovant du processus, qui devrait permettre, grâce aux interactions constantes entre études et concertation, d'être capable de lancer une enquête préalable à l'utilité publique à l'été 2011.
- Présentation de la gouvernance du projet, qui repose sur trois comités : comité des financeurs décisionnel (associant l'Etat et les collectivités territoriales), comité de pilotage (émettant des avis destinés à éclairer le comité des financeurs) et comité technique (préparant les réunions du comité des financeurs). Il est également précisé que la CNDP a été sollicitée pour être le garant de la concertation territoriale (elle n'a pas encore fait connaître sa réponse).

- Présentation des deux « niveaux » de concertation : sous l'égide du préfet coordonnateur pour les consultations formelles, sous la responsabilité de RFF pour la concertation territoriale – les deux processus participant à la concertation au sens global. Dans le schéma envisagé, RFF établit des bilans de la concertation territoriale à la fin de chaque étape et présentant ses conclusions au comité des financeurs. L'accent est également mis sur le caractère innovant du processus, destiné notamment à répondre à la critique parfois faite aux projets d'infrastructure : des délais longs, des phases d'études suivies de phases de concertation, des temps d'arrêt. Le dispositif proposé ici doit permettre un affinage graduel du projet dans le temps, mais en une seule phase, sans interruption longue et sans arrêt en fin d'étape 1 pour solliciter une décision ministérielle. Néanmoins, le préfet coordonnateur du projet a la possibilité de solliciter cette décision ministérielle supplémentaire si nécessaire.
- Présentation des objectifs de la concertation territoriale, formalisés dans la « charte de la concertation » ainsi que des outils d'information et de dialogue mis à disposition des acteurs et du grand public : ateliers de travail thématiques, site Internet du projet, documents d'information largement diffusés, expositions itinérantes et réunions publiques à des moments clés de l'avancement du projet, enfin bilans périodiques de la concertation. La concertation permettra de mener des études plus réalistes qui tiennent compte des propositions faites par les acteurs. Elle aura également pour objectif d'informer le grand public et de coordonner le projet avec les autres politiques territoriales. Sur les outils proposés, le site Internet favorisera l'expression de contributions qui seront discutées dans le cadre des ateliers thématiques. Des réunions avec les élus municipaux seront également envisagées et les bilans permettront de retracer les différentes positions, y compris les insatisfactions.

#### Deuxième partie (écran 13 à écran 20) :

- Présentation des contenus des ateliers thématiques :
  - fonctionnalités du projet et réseau de transport ;
  - aménagement du territoire ;
  - environnement et cadre de vie ;
  - foncier.

A côté des thèmes abordés par chaque atelier, des groupes plus transversaux ou bien des réunions communes à deux ateliers seront mis en place. Concernant le rapprochement du terrain (la « géographisation » de la concertation), il sera mis en œuvre au plus tard à partir de l'étape 2.

- Présentation de sujets à débattre au sein des groupes thématiques. Il peut sembler un peu tôt pour commencer à évoquer les questions foncières, mais RFF a préféré les inclure en amont afin d'identifier les enjeux agricoles et sylvicoles notamment. Il est également possible de compléter les thèmes abordés par les différents ateliers, les listes présentées ne prétendant pas à l'exhaustivité. Concernant les autres ateliers, l'atelier sur les fonctionnalités et les réseaux de transport aura notamment à se pencher sur les enjeux de la voie unique : son éventuel phasage, son éventuel doublement à terme...
- Concernant le planning, trois à quatre réunions de groupes auront lieu à la suite de cette première série de rencontres, entre octobre 2008 et mars 2009, soit environ 1,5 mois entre deux réunions en moyenne. C'est dans le cadre de ces délais resserrés qu'il sera demandé aux acteurs d'apporter leurs contributions, sur la base des éléments communiqués par RFF, pour la réunion suivante, afin de pouvoir les intégrer dans la réflexion.

#### Troisième partie (écran 21 à écran 27) :

- Présentation du projet de « charte de la concertation », soumis pour échanges aux participants. La charte constitue le cadre de la démarche de la concertation. Elle décline notamment les objectifs de la

concertation, les modalités de déroulement des ateliers de travail et les engagements réciproques des participants aux ateliers. Une fois amendée et validée avec les participants aux ateliers thématiques, la charte sera mise à la disposition de tous sur le site Internet du projet. Il est précisé que la charte de la concertation n'a de valeur que si elle est partagée par les participants, et qu'il faut donc converger vers un projet permettant de construire ensemble dans le respect de chacun.

Par ailleurs, la CNDP, sollicitée par RFF sur le projet de charte, attend, avant de se prononcer sur son éventuel rôle de garant de la concertation, les retours des participants des ateliers. Elle a par ailleurs émis trois remarques sur le projet de charte, sans en modifier les grands principes.

- Présentation du déroulement de la concertation, synthétisée dans un graphique.
- Exposé des modalités d'établissement des comptes rendus de chaque réunion de groupe de travail thématique. Il est demandé de fonctionner dans la mesure du possible avec les mêmes personnes, ces dernières portant la position de leur organisme au fur et à mesure des réunions. Ensuite, les consultations formelles seront mises en œuvre par le préfet. Par ailleurs, il sera possible, si cela est souhaité par l'atelier, de faire appel à des experts. Il est par contre demandé aux participants de ne pas communiquer à la presse les informations qui leur seront transmises par RFF, parfois encore sous forme de projet, sous peine de pénaliser la concertation et de donner de fausses informations ou de les voir déformées ou sorties de leur contexte.
- Sur la question des engagements réciproques, il est important que chacun dise s'il n'est pas d'accord, sans pour autant empêcher l'atelier de fonctionner. La volonté de RFF est de travailler dans un climat de confiance, en donnant tout ce dont il dispose et sans mener une concertation alibi. L'enjeu est véritablement de proposer au comité des financeurs, en fin d'étape 1, un programme d'opération élaboré avec les acteurs, et une ou des zones de passages préférentielles. C'est ce résultat qui permettra d'engager l'étape 2 sans décision ministérielle préalable, et donc de rendre l'enquête publique possible pour 2011. Dans le cas contraire, on en reviendrait à des processus qui risquent de nécessiter de longs délais pour aboutir. Richard ROUSSEAU ajoute que le débat public a été un moment où tout le monde a joué le jeu et qu'il est important que cette nouvelle étape se déroule sur les mêmes bases.

### **Echanges avec les participants :**

#### Echanges préliminaires :

Un participant s'étonne de l'absence de représentants des propriétaires forestiers. → *RFF répond que ces derniers ont bien été invités, un des participants précisant qu'il représente les propriétaires forestiers de la Haute-Vienne.*

#### A l'issue de la première partie de la présentation :

**Un participant** s'interroge sur la place de la LGV Poitiers-Limoges dans le futur axe Paris-Toulouse. → *Naji RIZK indique que le projet de LGV SEA est structuré avec un axe principal Paris-Bordeaux, complété par trois branches : Bordeaux-Frontière espagnole, Bordeaux-Toulouse et Poitiers-Limoges. Toulouse sera desservie, pour les longues distances, via Bordeaux et Limoges via Poitiers. Parallèlement, l'axe POLT restera à vocation voyageurs et fret, notamment pour les dessertes de moyenne et courte distance des voyageurs.*

**Le représentant de la Propriété Rurale de la Vienne** rappelle que, dans le cadre du premier projet de loi Grenelle, le projet Poitiers-Limoges figurait parmi les projets d'après 2020. Les choses pourraient changer mais ce n'est pas encore fait : qu'en est-il aujourd'hui ? Par ailleurs, le projet va venir s'ajouter, dans un même couloir, à d'autres infrastructures de transport, ce qui suscite des inquiétudes pour les propriétés agricoles. → *Naji RIZK précise que RFF est tout à fait conscient du sujet de la concentration des infrastructures mais que les études seront l'occasion d'élaborer les tracés en tenant compte des contraintes évoquées. Richard*

*ROUSSEAU rappelle que l'on ne peut pas préjuger de ce que contiendra le projet de loi Grenelle, mais les élus locaux se sont fortement mobilisés et le débat public a conclu à l'opportunité du projet. Dès lors, l'Etat et les collectivités ont donné mandat pour poursuivre les études sur le projet et RFF s'est mis en ordre de marche pour cela.*

**Le vice-président du Conseil Général de la Haute-Vienne** rappelle que le Limousin, comme d'autres régions demande à se développer et que le projet y contribuera. Il en sera de même pour les départements du Cantal, du Lot, de la Dordogne. Tous les élus, y compris consulaires, sont aujourd'hui d'accord pour avancer. Dès lors, plus tôt ce barreau Poitiers-Limoges sera là, mieux cela sera. L'exemple de l'autoroute A 20 montre, à cet égard, l'effet positif sur l'évolution de la répartition de la population autour de ce type d'infrastructures. Ce faisant, il faudra tenir compte, dans le seul couloir de passage existant, des enjeux agricoles et fonciers et des propriétaires. Mais aujourd'hui, le Nord du département compte 5 habitants/km<sup>2</sup> et il faut déconcentrer le Limousin et l'Auvergne afin que le Limousin ne soit plus un désert au milieu de la France. → *Naji RIZK rappelle, en complément de l'intervention, que la ligne actuelle Poitiers-Limoges n'est pas abandonnée, et donne lieu au contraire à un important programme de travaux permettant de la pérenniser. Concernant le tracé du projet, des possibilités de jumelage avec les autres infrastructures seront étudiées afin de limiter l'impact sur le foncier. Richard ROUSSEAU précise que RFF a choisi un seul et même cabinet qui réalise les études techniques et environnementales, pour que le concepteur technique soit sensibilisé de facto aux enjeux environnementaux.*

Après la deuxième partie :

**Le représentant des Propriétaires Ruraux de la Vienne** estime qu'il faudrait, dans l'atelier consacré au foncier, une thématique sur l'économie du foncier, parallèlement aux ateliers 1 et 2, en se posant la question de savoir comment être économe en termes de foncier et réduire l'impact du projet. → *Naji RIZK approuve cette proposition.*

**Un participant** insiste sur le fait que le foncier a deux dimensions, celle de l'acquisition mais également celle de l'utilisation, et qu'il faudrait envisager un projet qui ne prélève que le strict nécessaire. → *Richard ROUSSEAU approuve cette proposition, en l'illustrant par l'exemple des bases travaux qui peuvent peut-être s'envisager à partir de triages existants.*

**Le Centre Régional de la propriété forestière du Limousin** demande que la réflexion porte également sur la desserte des parcelles et sur le fait que les évolutions technologiques amènent à utiliser des camions lourds, ce qui peut nécessiter une réflexion sur les réseaux structurants susceptibles d'accueillir ces véhicules, et sur la manière d'y accéder.

**Le Centre Régional de la propriété forestière de Poitou-Charentes** confirme que les véhicules ont une charge de 57 t/essieu et qu'il existe des schémas de dessertes des transports forestiers. D'autres éléments sont à intégrer, comme la nécessité d'avoir des parcelles de 10 ha d'un seul tenant.

**Le Conseil Général de la Haute-Vienne** confirme l'existence d'un schéma de réseau structurant, mais qui attend ses financements. Par ailleurs, si les routes nationales peuvent accueillir 57 t/essieu, le réseau départemental et communal reste bloqué à 41 t/essieu.

**La Chambre Régionale d'Agriculture Poitou-Charentes** s'étonne de l'absence des syndicats agricoles de la Vienne, ceux de la Haute-Vienne étant présents. → *Richard ROUSSEAU répond que les acteurs de même nature ont systématiquement été invités sur les deux régions et des relances téléphoniques ont été effectuées. Le principe est de travailler avec tout le monde, mais sans « prendre chacun par la main ». La liste reste*

*néanmoins ouverte à l'accueil d'autres acteurs (la Chambre Régionale confirme l'absence des chambres départementales sur la liste, Richard ROUSSEAU indiquant qu'elles y seront ajoutées).*

**La Chambre d'Agriculture de la Vienne** demande si les chambres d'agriculture sont représentées dans les autres ateliers et si elle peut être présente aux ateliers aménagement du territoire et environnement. → *Naji RIZK la rend attentive à la taille des ateliers, qui ne doit pas être excessive et à la disponibilité qu'il faut avoir pour participer à plusieurs groupes. Il rappelle également que des passerelles seront établies entre les ateliers, sous forme de réunions inter-groupes, voire d'une réunion plénière de l'ensemble des ateliers, ce qui devrait répondre à la préoccupation de l'information sur ce qui s'y déroule. Jean-Marc DZIEDZICKI ajoute que les comptes rendus des ateliers seront disponibles sur Internet au bout de 3 semaines et que chacun aura donc l'information. → Naji RIZK indique que la liste des organismes participants sera disponible sous peu sur le site Internet.*

**Un participant** demande l'adresse du site Internet. → *Celle-ci lui est rappelée ([www.lgvpoitierslimoges.com](http://www.lgvpoitierslimoges.com)).*

Après la troisième partie :

**La Chambre Régionale d'Agriculture Poitou-Charentes** demande si des ordres du jour seront établis et souhaite que les comptes rendus soient rédigés en mot à mot. → *Naji RIZK répond positivement sur les ordres du jour, mais indique que l'équipe n'est pas structurée pour enregistrer les débats et rédiger des retranscriptions exhaustives et que cela ne semble pas a priori nécessaire, du moins pour l'instant. En revanche, un intervenant pourra, s'il le souhaite, demander à ce que le compte-rendu mentionne une de ses formulations en mot à mot. Jean-Marc DZIEDZICKI ajoute que les comptes rendus seront rédigés de manière synthétique mais fidèle, un verbatim intégral n'étant généralement, à l'expérience, pas lu car trop long. En tout état de cause, sur la base du premier compte rendu, si le résultat ne convient pas, la question pourra être revue.*

**Un participant** demande à disposer de la liste des 4 ateliers et souhaite connaître les interlocuteurs chez RFF pour ce dispositif. → *Naji RIZK répond favorablement sur le premier point et précise que Jean-Marc POUZOLS sera l'interlocuteur des acteurs au sein de la direction régionale d'Orléans de RFF. Il ajoute que les comptes-rendus seront les plus fidèles possibles, mais que chaque participant, si son avis évolue après une réunion, aura également la possibilité d'émettre un avis complémentaire, qui sera transmis à tous les membres de l'atelier. Il faut dans ce cas adresser un courrier à RFF. Cela évitera de « prendre le compte rendu en otage », le souhait étant d'en disposer dans des délais brefs (3 semaines).*

**Le vice-président du Conseil Général de la Haute-Vienne** rappelle que l'idée du barreau Poitiers-Limoges a été évoquée pour la première fois en 1991, soit il y a 17 ans. Si à cette époque, l'unanimité des acteurs avait été aussi forte, la grande vitesse serait peut-être déjà à Limoges. Il ne faut donc plus tergiverser, sous peine de se retrouver avec la même « spécificité limousine » dans 17 ans.

**Prochaine réunion :**

Après réunion, la date a été fixée par RFF au mardi 2 décembre matin, à Poitiers, en cohérence avec d'autres dates de réunions. Une invitation et un ordre du jour seront transmis aux participants.